

L'icône de la musique gabonaise indique la particularité de ce double rendez-vous, et explique le choix du thème retenu "Libérée la liberté !", tout en donnant un aperçu des principales articulations qui meubleront le déroulement de ces deux spectacles auxquels le public est invité.

P'union. Vous serez à nouveau face au public, ce soir et demain à l'Institut français, dans le cadre de nouveaux concerts sur un thème assez particulier : "Libérée la liberté !". Quelle sera la particularité de ce double rendez-vous ?

Pierre Akendengue : "Il n'y a pas une particularité dès lors que l'artiste a pour vocation de communiquer avec son public. Un nouveau concert est toujours l'occasion pour lui de renouveler le contrat tacite avec les mélomanes et spectateurs, dans une ambivalence de sentiments, de joie des retrouvailles, mêlée aussi à une peur de décevoir. Ces deux concerts sont sous-tendus par le thème : "Libérée la liberté !". Voyez-vous, sous cette forme et son orthographe, le mot "libérer" se situe dans un aspect intemporel. C'est pour dire que cela réside en nous-même et que nous devrions trouver les raisons d'être libre ou de vouloir l'être. A mon sens, désirer être libre participe même de la destinée de l'Homme. Je disais quelque part dans une de mes chansons que vivre sans vivre sa liberté, ce n'est pas digne d'un peuple considérable. Et c'est un leitmotiv qui s'inscrit au cœur de ma démarche depuis le début de ma carrière, parce que l'artiste se fait une fidélité au cœur



Photo : D.R.

Pierre Akendengue : "Un concert est toujours l'occasion pour l'artiste de renouveler le contrat tacite avec le public".

de lui-même et par rapport à lui-même. Donc, cette volonté de liberté pour moi ainsi que pour les autres m'a toujours habité"

a le Dieu "Anyambié" ou "Nzame". Mais nos ancêtres ancêtres avaient des divinités à qui les Hommes transmettaient

leurs souhaits et desiderata. Et ceux-ci étaient chargés, en retour, de les relayer au Dieu tout puissant, afin de permettre que chaque être humain sur cette terre ne prive pas autrui de sa liberté"

Élevé, l'an dernier, par l'Organisation des nations unies (Onu) au panthéon mondial des 16 icônes de la culture musicale et artistique, avez-vous l'impression d'être un artiste accompli ?

- "Vous savez, le souhait le plus intime d'un artiste est de communiquer avec ses semblables et, à la limite, d'être reconnu par les autres humains, et si

possible, ses contemporains. La vocation d'une chanson, par exemple, est d'être exécutée ou reprise par tout le monde. Imaginez un peu que je me rende au Pérou et qu'une fois arrivé j'écoute la chanson "Nkere" en train d'être interprétée. Alors là, je saurai que je me suis retrouvé en présence de mes frères et sœurs dotés d'une sensibilité similaire à la mienne. Comme quoi, quel que soit l'endroit où l'on se trouve dans le monde, le cœur de l'être humain se situe à gauche (rires). Cela veut dire aussi que nous détenons les mêmes manières de vivre les événements en tant qu'êtres humains. Maintenant,

est-ce que c'est cette constance que j'ai eue de croire en l'Homme depuis mes premières chansons et de souhaiter pour chacun la liberté, le bonheur, le bien-être, le vivre-ensemble, etc., qui a été consacré à travers la manifestation de l'Onu l'année dernière et de me placer parmi les 16 icônes de la culture mondiale ? Tout compte fait, Je leur témoigne ma gratitude. Mais cela ne change pas grand chose dans mon quotidien. Je suis votre pair. Je le suis modestement avec mes quelques qualités et mes défauts. Je suis auprès de vous et cela me rend heureux".



GABON OIL COMPANY

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Société Nationale des Hydrocarbures du Gabon dite **Gabon Oil Company**, rappelle à l'ensemble des acteurs du secteur des hydrocarbures que, conformément aux dispositions de la **loi n°011/2014 du 28 août 2014**, portant sur la réglementation du secteur des hydrocarbures en République Gabonaise et de l'**arrêté n°000102/MPH/SG/DGH/DAEJF du 23 février 2016**, relatif à la réorganisation des modalités d'exercice des pouvoirs de l'Etat contacteur dans l'exécution des contrats pétroliers en République Gabonaise. La représentation et la défense des intérêts pétroliers de l'Etat dans le cadre de l'exécution des contrats pétroliers et gaziers, est assurée par la Société Nationale des Hydrocarbures du Gabon, en sa qualité d'opérateur national.

A ce titre, toute opération de transfert ou cession des droits et obligations de contrats et conventions pétroliers en vigueur sur le territoire de la République Gabonaise ne saurait être traitée en l'absence d'acte matérialisant l'exercice du droit de préemption de Gabon Oil Company, sous peine d'invalidité.